

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE
DU BAS-SAINT-LAURENT (RIÉBSL)

Procès-verbal de la première rencontre de la Régie intermunicipale qui a eu lieu le 8 juillet 2016 à la salle de conférence du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (186, rue Lavoie, Rimouski)

PRÉSENCES

Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup
Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia
Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia
Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette
Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska
André Morin, préfet de la MRC de La Matanie
Claude Brière, représentant pour la Première Nation Malécite de Viger
Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques
Marcel Moreau, directeur général de la MRC de La Mitis
Réginald Morissette, préfet de la MRC de La Mitis

AUTRES RESSOURCES

Jean-François Thériault, consultant, LBA Stratégies Conseils
Luc Lavoie, directeur général, Collectif régional de développement
Nathalie Pelletier, secrétaire, Collectif régional de développement

ABSENCE MOTIVÉE

Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata

1. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Mme Chantale Lavoie, appuyée par M. Gervais Darisse, il est unanimement résolu de nommer M. Michel Lagacé comme président d'assemblée et Mme Nathalie Pelletier comme secrétaire d'assemblée.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM

M. Michel Lagacé vérifie le quorum et souligne que Mme Guylaine Sirois est absente à la suite d'un empêchement majeur.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lagacé fait la lecture du projet d'ordre du jour. Au point 6, il est convenu d'ajouter un point pour la vice-présidence.

1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
2. Vérification des présences et du quorum
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Présentation du décret du ministre pour la constitution de la RÉGIE
5. Présentation des administrateurs nommés par les membres de la RÉGIE
6. Nomination des dirigeants
 - 6.1. Président
 - 6.2. Vice-président 1
 - 6.3. Vice-président 2
 - 6.4. Trésorier
 - 6.5. Autres fonctionnaires prévus dans l'entente, le cas échéant
7. Présentation des différentes étapes pour finaliser la transition d'une S.E.N.C. à une régie intermunicipale
8. Choix d'une institution financière
9. Nomination d'un vérificateur comptable
10. Confirmation du mandat des conseillers
11. Gestion des affaires courantes de la Régie par le CRD
12. Moyen de communication de l'information aux membres
13. Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt
14. Avis de motion de la présentation des règles de régie interne et d'un règlement sur les conditions financières
15. Divers
16. Date et lieu de la prochaine rencontre
17. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Mme Chantale Lavoie, appuyée par M. Bertin Denis, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité en convenant de laisser le point 15 – Divers ouvert.

4. PRÉSENTATION DU DÉCRET DU MINISTRE POUR LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE

M. Michel Lagacé souligne qu'il a acheminé le décret aux membres par courriel qui en ont pris connaissance.

5. PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LES MEMBRES DE LA RÉGIE

M. Michel Lagacé propose aux membres un tour de table afin que chacun et chacune puissent se présenter. De plus, M. Lagacé souligne qu'au sein de EEBSL, M. Mario Lavoie et M. Marcel Moreau étaient administrateurs. Avec la transformation en Régie intermunicipale, il y a obligation que ce soit les élus qui soient administrateurs. Par contre, dans le cas de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL), MM. Lavoie et Moreau acceptent de poursuivre en tant que personnes-ressources.

6. NOMINATION DES DIRIGEANTS

M. Michel Lagacé mentionne que Mme Guylaine Sirois a manifesté son intérêt pour un poste d'officier. De plus, il est convenu de nommer un président, deux vice-présidents et un secrétaire-trésorier.

Sur une proposition de M. Francis St-Pierre, appuyée par Mme Chantale Lavoie, il est unanimement résolu que M. Luc Lavoie et Mme Nathalie Pelletier agissent respectivement comme président et secrétaire d'élection et déclare l'ouverture des mises en candidature.

6.1. PRÉSIDENT

M. Bertin Denis propose la candidature de M. Michel Lagacé.

M. Darisse propose la fermeture de la mise en candidature.

M. Michel Lagacé accepte le poste de président.

6.2. VICE-PRÉSIDENT 1

M. André Morin propose la candidature de Mme Guylaine Sirois.

M. Bertin Denis propose la fermeture de la mise en candidature.

Mme Guylaine Sirois accepte, via un texto échangé avec M. Michel Lagacé en temps réel, le poste de vice-présidente 1.

6.3. VICE-PRÉSIDENT 2

Mme Chantale Lavoie propose la candidature de M. Bertin Denis.

M. Gervais Darisse propose la fermeture de mise en candidature.

M. Bertin Denis accepte le poste de vice-président 2.

6.4. TRÉSORIER

Voir le point suivant.

6.5. AUTRES FONCTIONNAIRES PRÉVUS DANS L'ENTENTE, LE CAS ÉCHÉANT

Sur une proposition de Mme Chantale Lavoie, appuyée par M. André Morin, il est unanimement résolu de nommer M. Luc Lavoie comme secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent. M. Lavoie accepte le poste de secrétaire-trésorier.

7. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR FINALISER LA TRANSITION D'UNE S.E.N.C. À UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE

M. Michel Lagacé cède la parole à M. Jean-François Thériault pour ce point qui précise qu'actuellement, la Régie est opérante. Par contre, il reste encore des étapes à franchir afin qu'elle soit complète, entre autres :

- Finaliser le règlement d'emprunt et la consolidation des règlements d'emprunt des MRC et de la PNMV.
- Prochaine étape : avis de motion.
- Rassembler les résolutions d'appui.

- Lors des prochaines rencontres des maires, commencer à procéder en ce qui a trait au règlement d'emprunt pour être prêt en août, maximum septembre.
- La confirmation du règlement d'emprunt de la part du MAMOT nous parviendra 4 semaines après la transmission de la demande.
- Acceptation de la part d'Hydro pour l'amendement au CAE.
- Amender la convention de société en commandite.

8. CHOIX D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

M. Michel Lagacé explique le contexte. Sur une proposition de M. Francis St-Pierre, appuyée par M. Réginald Morissette, il est résolu à l'unanimité que les signataires élus soient les membres officiers ci-nommés, soit Mme Guylaine Sirois ou M. Michel Lagacé, et que les signataires administratifs soient M. Luc Lavoie, secrétaire-trésorier de la Régie ainsi que, le cas échéant, Mme Anne Delisle, comptable au CRD BSL, et ce, pour tous les documents bancaires et/ou les transferts bancaires. Il est convenu que dans tous les cas, deux signatures sont nécessaires sur quatre et qu'en tout temps, ce doit être la signature d'une personne élue et d'une personne au niveau administratif.

9. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Sur une proposition de M. André Morin, appuyée par M. Réginald Morissette, il est unanimement résolu de nommer la firme Mallette comme vérificateur comptable pour la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent.

10. CONFIRMATION DU MANDAT DES CONSEILLERS

Sur une proposition de M. Réginald Morissette, appuyée par Mme Chantale Lavoie, il est unanimement résolu de poursuivre le mandat avec M. Jean-François Thériault de LBA, Stratégies Conseils, et de continuer d'accueillir M. Marcel Moreau, directeur-général de la MRC de La Mitis ainsi que M. Mario Lavoie, directeur-général de la MRC de La Matapédia au sein de la Régie.

11. GESTION DES AFFAIRES COURANTES DE LA RÉGIE PAR LE CRD

M. Michel Lagacé cède la parole à M. Luc Lavoie qui explique le contexte. Étant donné que c'est le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent qui était reconnu comme instance de gestion pour EEBSL, M. Lavoie propose qu'il en soit ainsi pour la Régie Intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent.

Sur une proposition de M. Bertin Denis, appuyée par M. André Morin, il est unanimement résolu de reconnaître le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent comme instance de gestion de la Régie Intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, et ce, au même titre qu'il en était pour Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent.

12. MOYEN DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION AUX MEMBRES

Il est convenu de poursuivre nos communications via les courriels, en passant soit par M. Michel Lagacé, M. Luc Lavoie ou par Mme Nathalie Pelletier, au CRD.

De plus, il serait intéressant d'avoir une liste avec les adresses courriel, les numéros de cellulaire, les numéros de téléphone à la maison ainsi que les adresses maison de chaque membre.

M. Michel Lagacé souligne également qu'il serait intéressant d'acheminer *L'Éolien de Nicolas-Riou* aux membres de la Régie.

13. AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Monsieur Michel Lagacé, président, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (ci-après désignée « RÉGIE »), d'un projet de Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 77 531 000 \$ et un emprunt du même montant pour la participation de la RÉGIE aux projets éoliens communautaires issus de l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec Distribution.

Cet emprunt ne constitue pas un engagement supplémentaire de la part des MRC membres de la RÉGIE. Il a pour principal objet de consolider les huit (8) règlements d'emprunts déjà consentis à ces MRC dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01, additionné de la portion requise par la Première Nation Malécite de Viger (PNMV) dans un seul règlement d'emprunt au bénéfice de la RÉGIE.

Cela pourra être effectué de deux façons, soit :

- (i) par la consolidation directe par voie d'assumption des règlements d'emprunts déjà consentis, additionné de la portion requise par la PNMV; ou
- (ii) par le remplacement des règlements d'emprunts déjà consentis par l'émission d'un nouveau règlement d'emprunt.

14. AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET D'UN RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS FINANCIÈRES

Monsieur Michel Lagacé, président, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (ci-après désignée « RÉGIE »), d'un projet de Règlement sur les règles de régie interne de la RÉGIE.

15. DIVERS

Aucun point.

16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Dans le cadre de la Régie, les élus ne peuvent pas participer à une rencontre via une rencontre téléphonique. Il faut donc prévoir une rencontre physique. Il est convenu de planifier une rencontre dans le courant de la semaine du 15 août (19 août).

De plus, il est convenu de rencontrer les territoires le 11 octobre dans l'est (Sayabec) et le 13 octobre dans l'ouest (Cacouna). M. Luc Lavoie enverra un petit rappel à tous les élus membres de la Régie ainsi qu'aux directions générales des MRC.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 05.



Michel Lagacé
Président



Luc Lavoie
Secrétaire-trésorier